

Zurich, le 29 octobre 2008

3<sup>e</sup> département  
Marchés monétaire et des changes

## **Note sur la participation aux opérations de swaps de change (euros contre francs) de la Banque nationale suisse**

La Banque nationale suisse (BNS) procède, au besoin, à des appels d'offres portant sur des swaps de change (euros contre francs). Chaque appel d'offres est annoncé sur Reuters (SNBAUCT1/2) et Bloomberg (SNB <go> menu item 7) de même que sur le site Internet de la BNS ([www.snb.ch](http://www.snb.ch) → Marchés financiers → Opérations de politique monétaire → Swaps de change).

### **Appels d'offres à taux fixe**

- Les opérations de swaps de change sont effectuées sous forme d'appels d'offres à taux fixe et au prix publié, qui est fixé en points de swap.

### **Etablissements autorisés à participer**

- Sont autorisées à participer aux appels d'offres toutes les banques en Suisse et à l'étranger admises comme contreparties dans le cadre des opérations principales de financement et de réglage fin de la BNS.
- Les banques appartenant aux panels TOIS (*tom-next indexed swap*) et LIBOR des banques de référence, mais qui ne sont pas admises comme contreparties dans le cadre des opérations principales de financement et de réglage fin de la BNS, peuvent soumettre une demande écrite en vue de leur participation aux opérations de swaps de change (euros contre francs).
- Toutes les banques autorisées à participer aux appels d'offres doivent remettre la formule contenant les données de base et les indications relatives aux personnes de référence (annexe 1 à la présente Note) au minimum 24 heures avant leur première participation.

29 octobre 2008

2

## **Soumissions**

- Des soumissions peuvent être adressées à la BNS par téléphone (+41 44 631 85 00) pendant toute la durée des appels d'offres.
- Le montant minimal d'une soumission est de 1 million d'euros. Aucun montant maximal n'a été fixé.
- Il est possible de retirer ou de modifier (augmenter ou réduire) les soumissions pendant toute la durée des appels d'offres. Les soumissions effectives à la clôture des appels d'offres sont déterminantes pour l'adjudication.
- Les banques qui ne remplissent pas les critères précités sont exclues des appels d'offres.

## **Adjudication**

- Si le montant total des soumissions excède le montant que la BNS souhaite adjuger, les montants demandés sont réduits proportionnellement. Sinon, les montants sont adjugés intégralement.
- La confirmation de l'adjudication est faite par téléphone dans les 60 minutes qui suivent la clôture des appels d'offres. Etant donné que les soumissions supérieures à 200 millions d'euros doivent être réparties en plusieurs montants en vue du règlement, cet entretien téléphonique sert également à fixer la répartition.

## **Constitution de garanties**

- La contre-valeur de l'adjudication (montant nominal en euros) est versée en francs suisses, déduction faite de la marge servant à la constitution de garanties. Ainsi, cette marge en pour-cent, prévue pour la durée concernée, est déduite du cours au comptant EUR/CHF enregistré sur le marché lors de l'annonce des appels d'offres et publié par la BNS en tant que cours de référence. L'opération est effectuée sur la base du cours qui en résulte.
- La BNS évalue quotidiennement les opérations en cours de toutes les contreparties. Elle a le droit d'exiger en tout temps des garanties supplémentaires (sous forme d'appels de marge en euros ou en francs ou sous forme de titres éligibles à la BNS) au cas où la valeur de marché des montants versés en euros passe au-dessous des montants octroyés en francs suisses.

## **Confirmation**

- Les cocontractants se confirment mutuellement et par écrit la conclusion des opérations. La confirmation est donnée le jour de la conclusion des opérations, en règle générale par message SWIFT.

29 octobre 2008

3

### **Règlement/opérations de remboursement**

- Les paiements à la BNS (SNBZCHZZ80A) se font par les voies suivantes:
  - EUR: Deutsche Bundesbank, Francfort, MARKDEFF, compte n° 504004030
  - CHF: Swiss Interbank Clearing (SIC), à BC 001008
- En participant aux appels d'offres, les contreparties s'engagent à effectuer les paiements en euros et en francs jusqu'à 14 h au plus tard.
- La BNS ne procède aux paiements qu'après avoir reçu les montants dans l'autre monnaie de la part des contreparties.
- Si une contrepartie de la BNS est en demeure pour fournir le montant fixé, elle doit à la BNS un intérêt moratoire jusqu'au jour du paiement de ce montant. L'intérêt moratoire est supérieur de deux points au taux appliqué par la BNS aux pensions de titres à une semaine et – en cas de durées excédant une semaine – au taux TOIS (*tom-next indexed swap*) en francs suisses, pour la durée concernée, le jour de la conclusion des swaps de change.

### **Publication des résultats**

- Un aperçu des résultats des appels d'offres est publié le jour même.

### **Contacts à la Banque nationale suisse**

Boucllement des opérations: Marchés monétaire et des changes, téléphone:  
+41 44 631 85 00

Confirmation/règlement des opérations: Back office, téléphone +41 44 631 33 20

29 octobre 2008

4

Annexe 1 à la Note sur la participation aux opérations de swaps de change (euros contre francs) de la Banque nationale suisse

A envoyer par fax au numéro **+41 44 631 39 31** ou par e-mail à l'adresse **mmfxops@snb.ch**

## Formule pour les données de base/personnes de référence

### Informations concernant la banque participante

Nom de l'établissement \_\_\_\_\_  
Lieu \_\_\_\_\_  
SWIFT-BIC \_\_\_\_\_

### Banque correspondante pour EUR

Nom de l'établissement \_\_\_\_\_  
Lieu \_\_\_\_\_  
SWIFT-BIC \_\_\_\_\_  
Numéro du compte de la banque participante \_\_\_\_\_

### Banque correspondante pour CHF

Nom de l'établissement \_\_\_\_\_  
Lieu \_\_\_\_\_  
SWIFT-BIC \_\_\_\_\_  
Numéro BC SIC \_\_\_\_\_  
Numéro du compte de la banque participante \_\_\_\_\_

### Personnes de référence

#### *Négoce*

(1) Prénom, nom \_\_\_\_\_  
Numéro de téléphone \_\_\_\_\_  
E-mail \_\_\_\_\_  
(2) Prénom, nom \_\_\_\_\_  
Numéro de téléphone \_\_\_\_\_  
E-mail \_\_\_\_\_

29 octobre 2008

5

*Back office (confirmation)*

- (1) Prénom, nom \_\_\_\_\_  
Numéro de téléphone \_\_\_\_\_  
E-mail \_\_\_\_\_
- (2) Prénom, nom \_\_\_\_\_  
Numéro de téléphone \_\_\_\_\_  
E-mail \_\_\_\_\_

*Règlement des paiements en EUR*

- (1) Prénom, nom \_\_\_\_\_  
Numéro de téléphone \_\_\_\_\_  
E-mail \_\_\_\_\_
- (2) Prénom, nom \_\_\_\_\_  
Numéro de téléphone \_\_\_\_\_  
E-mail \_\_\_\_\_

*Règlement des paiements en CHF*

Comme pour les EUR?

Oui     Non (veuillez remplir les  
champs ci-dessous)

- (1) Prénom, nom \_\_\_\_\_  
Numéro de téléphone \_\_\_\_\_  
E-mail \_\_\_\_\_
- (2) Prénom, nom \_\_\_\_\_  
Numéro de téléphone \_\_\_\_\_  
E-mail \_\_\_\_\_

Dans les 24 heures qui suivent l'arrivée de la présente formule, la Banque nationale suisse confirme cette réception par e-mail à toutes les personnes de référence indiquées dans ladite formule.

**La banque participante confirme avoir lu la Note sur la participation aux opérations de swaps de change (euros contre francs) de la Banque nationale suisse et accepte les conditions telles qu'elles figurent dans la version en vigueur.**

Signature(s): .....

Lieu et date: